

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 44 autorisant la Société étrangère S. A. Gellatly Hankey et Cie (Djibouti) à acquérir un immeuble sis à Djibouti, plateau du Serpent, titre foncier n° 424...

n° 44

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
13 janvier 1966

Numéro JO
n° 2 du 01/02/1966

Date du numéro
1 février 1966

TEXTE INTÉGRAL

La société étrangère «S. À. Gellatly, Hankey et Cie (Djibouti) est autorisée à acquérir un terrain bâti, d'une superficie de 1.200 mètres carrés, sise à Djibouti, Plateau du Serpent, et immatriculé au livre foncier du Territoire sous le n° 424 au nom de la Société Anonyme Gellatly, Hankey et Cie (Soudan).